

# CONCOURS RÉGIONAL DE RECONNAISSANCE DES VÉGÉTAUX Occitanie 2026

## Règlement et modalités de fonctionnement

---

### 1. Objectifs du concours régional

Les professionnels des espaces verts, de l'horticulture et des pépinières attachent beaucoup d'importance à la reconnaissance des végétaux et souvent regrettent que les apprenants ne s'y intéressent pas davantage.

C'est aussi un des principaux critères de recrutement pour beaucoup de métiers du monde végétal.

Le Concours de reconnaissance des végétaux a pour objectif de stimuler l'intérêt des apprenants en aménagements paysagers, production horticole et commerce pour les végétaux utilisés dans le cadre de leurs métiers.

Il s'agit d'un concours à caractère pédagogique qui ne doit pas se substituer aux méthodes pédagogiques des enseignants qui forment les apprenants à la connaissance et la reconnaissance des végétaux d'ornement.

Les médias régionaux et la presse professionnelle seront invités pour cette manifestation.

### 2. Date, lieu et personne à contacter

- Date : Mardi 5 mai 2026

- Lieu du concours :

Lycée de Ondes  
16 route de Castelnaud  
31330 ONDES  
France  
[Plan d'accès](#)

- Horaires indicatifs :

L'émargement des candidats est prévu de 11h à 12h sur place. La remise des prix aura lieu à partir de 16h. Le déroulement de la journée sera précisé dans la convocation envoyée aux candidats ultérieurement.

- Etablissement agricole support :

Lycée de Ondes  
16 route de Castelnaud  
31330 ONDES  
Catherine Bougon-Laterrade Directrice adjointe EPL Ondes  
Tel : 05 63 37 65 70  
[E-mail : catherine.bougon-laterrade@educagri.fr](mailto:catherine.bougon-laterrade@educagri.fr)

- Personne à contacter pour toute information :

Aurore VILA (UNEP Occitanie)  
8 rue Théron de Montaugé 31200 Toulouse  
Tél : 06.87.92.43.55  
E-mail : [avila@unep-fr.org](mailto:avila@unep-fr.org)



Clémence CELERIER  
Tél : 06.08 .62.58.23  
E-mail : [cclerier@unep-fr.org](mailto:cclerier@unep-fr.org)



Virginie ODDO  
Tel : 06 72 57 38 43  
E-mail : [v.oddo@verdir.fr](mailto:v.oddo@verdir.fr)

### 3. Modalités d'inscription

Inscription au plus tard le 3 avril, à renvoyer **obligatoirement en ligne en suivant le lien d'inscription dédié** :

<https://forms.gle/nyxw5VXA3ZYkEK5W6>

Attention, afin de faciliter l'organisation du concours, ce délai ne pourra pas être dépassé. Les inscrits recevront une **convocation par mail** à la fin de la période d'inscription : remplissez bien lisiblement l'adresse mail des candidats sur le bulletin d'inscription. Merci de bien vouloir vous rapprocher de votre enseignant référent avant de procéder à votre inscription (nombre de candidats limité : voir conditions d'inscription ci-dessous).

### 4. Conditions d'inscription :

Le candidat doit être inscrit dans un établissement d'enseignement agricole de la région Occitanie, public ou privé, et suivre une formation dans le domaine des espaces verts, en production horticole (production florale, maraîchage, pépinière et arboriculture fruitière) ou commerce horticole sur l'année 2025/2026.

Il doit participer au concours correspondant à son niveau de formation. Toute situation sortant de ce cadre pourra être examinée en amont par les organisateurs.

**Le candidat devra se munir d'une pièce d'identité le jour du concours.**

Dans un souci logistique, nous sommes contraints de limiter le nombre de participants et proposons aux établissements de mettre en place des présélections internes afin d'envoyer au concours **maximum 5 candidats par classe, par centre et par spécialité.**

*Exemple :*

Un EPL proposant le bac pro AP au CFA, au CFPPA et au LEGTA pourra envoyer 15 candidats de niveau 4 au maximum.

Si pour un niveau ou une option, le nombre de candidats est trop faible pour maintenir le concours (moins de 5 personnes), il sera proposé aux candidats inscrits de concourir à un autre niveau ou pour une autre option.

**Attention :** la présence d'accompagnants est obligatoire pour les apprenants : les candidats restent sous la responsabilité de leur établissement d'origine pendant le concours.

Le concours sera **ouvert aux professionnels** (enseignants, entrepreneurs, salariés d'entreprises ou de collectivités). Ils devront concourir sur les listes des niveaux 5 (BTS) dans les mêmes conditions que les apprenants. Les membres du jury ne pourront pas participer au concours. Les candidats professionnels ne seront pas classés avec les candidats en formation dans un souci d'équité. Les horaires du concours pour les professionnels seront soumis à modifications éventuelles, et les places limitées au besoin par les organisateurs.

## 5. Déroutement

Le concours consiste en la reconnaissance de végétaux à partir d'échantillons frais de saison, sur table. Les échantillons seront présentés en rameaux ou en contenant. Feuilles, fruits secs... pourront accompagner l'échantillon. Aucune reconnaissance sur photo/document ne sera demandée.

**Il faudra lors du concours donner le nom complet de la plante tel qu'inscrit sur la liste de référence** (ex : l'oubli des majuscules au nom de genre sera compté comme une faute d'orthographe).

Les échantillons à reconnaître seront numérotés, mais sans respecter l'ordre des listes de référence.

L'identification des échantillons se fera **dans l'ordre dans lequel ils seront disposés et numérotés**, les candidats se suivront en file indienne, le **temps par échantillon étant chronométré** par le membre du jury présent dans la salle. Il n'y aura pas de retour possible sur un échantillon précédent.

Les candidats complèteront au fur et à mesure la grille de reconnaissance qui leur aura été fournie en identifiant les échantillons proposés, selon les conditions présentées dans le tableau ci-après.

En fin du parcours, les candidats disposeront de 10 minutes de relecture pour finir de compléter la grille de reconnaissance, ou les éléments de connaissance des végétaux.

Les copies seront anonymes et remises en fin de parcours aux membres du jury.

La remise des prix se tiendra le jour du concours, en fin d'après-midi, après correction et délibération du jury. Des lots en rapport avec les végétaux seront offerts aux 3 candidats lauréats par spécialité et par niveau, sous réserve d'obtention d'une moyenne minimale de 10/20.

## 6. Listes des végétaux par spécialité et par niveau (Cf. annexe)

Les listes proposées pour ce concours ont pour objet de donner une base commune à tous les participants. Elles constituent une sélection de végétaux propre à ce concours et au concours national de reconnaissance des végétaux, et ne possèdent aucun caractère officiel par rapport aux programmes de l'enseignement agricole.

En effet, l'apprentissage de la connaissance des végétaux ne se limite pas à leur reconnaissance mais fait appel à des méthodes de détermination et s'intéresse aux modes de croissance des végétaux, à leur écologie et à leurs usages possibles au sein des aménagements paysagers, des jardins, des intérieurs. L'évaluation de cette capacité fait l'objet d'épreuves certificatives en cours de formation, conçues par les enseignants qui en ont la charge (connaissance et reconnaissance des végétaux).

Les végétaux pour le concours régional seront choisis dans les nouvelles listes fournies par Valhor pour l'année 2026, envoyées en annexe.

Trois listes de végétaux sont constituées :

- une pour les épreuves Aménagements paysagers ;
- une pour les épreuves Productions horticoles ;
- une pour les épreuves Distribution/Commerce/Vente.

Elles sont déclinées chacune en fonction des niveaux. Elles servent de base commune aux candidats dans le cadre du concours.

Les barèmes de notation sont précisés en annexe en fin de document.

## 7. Prix de l'établissement

Un classement sera établi par établissement et par spécialité à partir de la moyenne de l'ensemble des candidats participants. Un prix de l'établissement sera décerné pour l'aménagement paysager, pour la production horticole et pour le commerce, sous réserve de la participation d'un nombre suffisant d'établissements dans chacune des catégories.

## 8. Consignes

Toute communication ou tentative de communication des candidats entre eux ou avec des tiers peut entraîner leur exclusion du concours.

L'usage de tout document ou tout appareil électronique est interdit et ils devront être éteints avant l'entrée dans la salle du concours.

## 9. Jury

Le jury sera composé de professionnels du paysage et de l'horticulture, d'enseignants et d'experts.

Ils seront chargés de la surveillance des épreuves et de la correction des grilles, et seront placés sous la responsabilité d'un Président du jury.

Chaque grille sera corrigée par un binôme de jurés, sous le contrôle et la coordination de la présidence du jury.

## 10. Engagements

Les candidats inscrits au Concours de reconnaissance des végétaux de la région Occitanie acceptent sans réserve le présent règlement, ainsi que les décisions prises par le Jury.

## 11. Autorisation de communication

Par sa participation, chaque candidat autorise gracieusement les organisateurs, dans le cadre du présent concours, à utiliser et/ou diffuser ses noms, prénoms et images dans le cadre de la communication interne ou publicitaire faite autour du présent concours de reconnaissance des végétaux.

## 12. Droit des tiers

Toute personne qui adressera une candidature dans le cadre du présent concours certifie aux organisateurs qu'elle ne viole directement et indirectement aucun droit de tiers.

## 13. Logistique

Concernant la restauration, l'établissement organisateur offre un repas sur place (entrée, plat chaud et dessert). L'inscription à ce repas se fait via le formulaire d'inscription, et est obligatoire.

Un parking sur place permet aux véhicules légers, et mini bus de se garer. Une signalisation spécifique sera mise en place à votre arrivée.

Il est envisageable, pour les participants les plus éloignés, et de manière exceptionnelle, de faire une demande afin de dormir la veille à l'internat de l'établissement, sous réserve des places disponibles. L'hébergement sera facturé à l'établissement d'origine.

Il est demandé aux candidats, afin d'adapter au mieux la logistique sur le site, de bien vouloir indiquer lors de leur inscription s'ils ont des besoins spécifiques d'accès (mobilité réduite, présence de votre AVS, tiers temps...).

## 14. Mesures sanitaires / sécurité

En raison des mesures sanitaires ou de sécurité, nous vous remercions de bien vouloir vous conformer aux protocoles en vigueur au moment de la manifestation.

## 15. Divers

Conformément à la loi, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification au fichier informatique sur simple demande aux organisateurs.

En cas de difficultés éventuelles non prévues au présent règlement, ou en ce qui concerne son interprétation ou son application, les organisateurs sont les seuls compétents.

Le Concours de reconnaissance des végétaux pourra être interrompu, retardé ou même annulé si des circonstances graves, indépendantes de la volonté de l'organisateur l'exigent. Dans tous les cas, aucun dédommagement ne sera dû aux candidats.

Le règlement du concours et les listes de végétaux seront consultables sur simple demande aux organisateurs.

## ANNEXE : Correction et notation des épreuves

### 1. Barème de notation

Pour la filière aménagement paysager : liste de référence : Aménagements paysagers

Niveau	Nombre d'échantillons sur la liste	Temps	Nombre d'échantillons à identifier	Barème de notation
3 (CAPA - BPA - seconde Pro - titre pro)	181 taxons	1 minute par échantillon	20	Genre : 1 point Espèce : 1 point Nom vernaculaire : 1 point Fautes d'orthographe : tolérées
4 (1ère et tale Bac pro, BP...)	310 taxons	45 secondes par échantillon	30	Genre : 1 point Espèce : 1 point Cultivar : 1 point si demandé Nom vernaculaire : 1 point Connaissance des végétaux : 1 point (10 échantillons concernés) Orthographe : -0,25 point par ligne *
5 ( BTS, CS...)	624 taxons	45 secondes par échantillon	40	Genre : 1 point Espèce : 1 point Cultivar : 1 point si demandé Nom vernaculaire : 1 point Connaissance des végétaux : 1 point (15 échantillons concernés) Orthographe : -0,5 point par ligne *

\* = si 1 ou plusieurs fautes sur la ligne

Pour la filière productions horticoles : liste de référence productions horticoles

Niveau	Nombre d'échantillons sur la liste	Temps	Nombre d'échantillons à identifier	Barème de Notation
3 (CAPA - BPA - seconde Pro - titre pro)	186 taxons	1 minute par échantillon	20	Genre : 1 point Espèce : 1 point Nom vernaculaire : 1 point Fautes d'orthographe : tolérées
4 (1ère et tale Bac pro, BP...)	314 taxons	45 secondes par échantillon	30	Genre : 1 point Espèce : 1 point Cultivar : 1 point si demandé Nom vernaculaire : 1 point Connaissance des végétaux : 1 point (10 échantillons concernés) Orthographe : -0,25 point par ligne *
5 ( BTS, CS...)	628 taxons	45 secondes par échantillon	40	Genre : 1 point Espèce : 1 point Cultivar : 1 point si demandé Nom vernaculaire : 1 point Connaissance des végétaux : 1 point (15 échantillons concernés) Orthographe : -0,5 point par ligne *

\* = si 1 ou plusieurs fautes sur la ligne

## Pour la filière commerce : liste de référence Distribution, commerce, vente

Niveau	Nombre d'échantillons sur la liste	Temps	Nombre d'échantillons à identifier	Barème de Notation
3 (CAPA - BPA - seconde Pro - titre pro)	200 taxons	1 minute par échantillon	20	Genre : 1 point Espèce : 1 point Nom vernaculaire : 1 point Fautes d'orthographe : tolérées
4 (1ère et tale Bac pro, BP...)	329 taxons	45 secondes par échantillon	30	Genre : 1 point Espèce : 1 point Cultivar : 1 point (si demandé) Nom vernaculaire : 1 point Connaissance des végétaux : 1 point (10 échantillons concernés) Orthographe : -0,25 point par ligne *
5 ( BTS, CS...)	650 taxons	45 secondes par échantillon	40	Genre : 1 point Espèce : 1 point Cultivar : 1 point Nom vernaculaire : 1 p (si demandé) point Connaissance des végétaux : 1 point (15 échantillons concernés) Orthographe : - 0,5 point par ligne *

\* = si 1 ou plusieurs fautes sur la ligne

Le score final de chaque candidat sera calculé en sommant l'ensemble des points obtenus, auxquels seront retirés les points de malus associés aux fautes d'orthographe. En cas d'égalité au premier rang, pour départager les ex-aequo, une épreuve complémentaire pourra être proposée par le jury en fonction de son appréciation.

### 2. Nombre de points maximum d'une épreuve :

Niveau 5 :  $40 * [1 \text{ pt (Genre)} + 1 \text{ pt (Espèce)} + 1 \text{ pt (Nom vernaculaire)}] + [1 \text{ pt(Connaissance)} * 15 \text{ végétaux}] + [1 \text{ pt} * \text{nb de cultivar à identifier}] - \text{malus orthographe}$   
**Niveau 5 : 135 pts + [1 pt \* nb de cultivar à identifier] - malus orthographe**

Niveau 4 :  $30 * [1 \text{ pt (Genre)} + 1 \text{ pt (Espèce)} + 1 \text{ pt (Nom vernaculaire)}] + [1 \text{ pt(Connaissance)} * 10 \text{ végétaux}] + 1 \text{ pt} * \text{nb de cultivar à identifier} - \text{malus orthographe}$   
**Niveau 4 : 100 pts + [1 pt \* nb de cultivar à identifier] - malus orthographe**

Niveau 3 :  $20 * [1 \text{ pt (Genre)} + 1 \text{ pt (Espèce)} + 1 \text{ pt (Nom vernaculaire)}]$   
**Niveau 3 : 60 pts**

### 3. Respect de la nomenclature (Genre, Espèce, 'Cultivar' et Nom vernaculaire)

- Les familles ne sont pas demandées pour le concours régional, quel que soit le niveau de concours
- Si pour un végétal plusieurs noms sont notés dans la liste des végétaux (famille, genre, espèce...) afin de tenir compte de l'évolution de la nomenclature et des usages, il suffit de n'en mentionner qu'un pour obtenir le point.
- Si le nom vernaculaire proposé n'est pas celui mentionné dans la liste mais est couramment utilisé, après vérification, le jury accorde le point.
- Si le cultivar est identifiable, une étiquette « Cultivar demandé » est placée à côté de l'échantillon et le candidat doit remplir la colonne Cultivar.

- Si les éléments de connaissance sont demandés, une étiquette sera apposée sur la table, et les catégories demandées seront indiquées

#### 4. Connaissances des végétaux exigées

Les candidats de Niveau 4 et de Niveau 5 sont interrogés lors des épreuves du Concours sur leur connaissance des végétaux. La connaissance des végétaux porte sur les 7 catégories suivantes :

- **Catégorie 1 - LE PORT** - Fastigié – Boule - Grimpant ou Sarmenteux - Pleureur - Retombant – Etalé – Rampant - Tapissant
- **Catégorie 2 - LA MORPHOLOGIE** - caractéristiques du feuillage - période (saison) de floraison - couleur de floraison - floraison remarquable ou insignifiante - type d'inflorescence (ex: en grappe ; en thyse...) - parfum remarquable - fructification (ex : baie charnue ; samare...)
- **Catégorie 3 - DES ORGANES PARTICULIERS** - organes de réserve (rhizome, bulbe vrai, tubercule, corne, griffe...) - aiguilles, acicules, cladodes, pinodes - racines adventives - modes de fixation des grimpantes (crampons, ventouses, vrilles, tiges ou pétioles volubiles...)
- **Catégorie 4 - LA MULTIPLICATION**
  - a) En culture - semis – bouturage – greffage – division – marcottage - in vitro
  - b) Spontanée - drageons – stolons - auto-semis - viviparité
- **Catégorie 5 - LES CONDITIONS PÉDO-CLIMATIQUES** - milieux humides ; milieux secs ; bord de mer ; de climat doux ; plantes d'altitudes - exposition ( ensoleillée ; ombre) – rusticité - précision sur le pH ; acidophile ; calcaire actif - texture du sol ; richesse ; drainage - résistance au sel de déneigement
- **Catégorie 6 - LES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ OU L'ORIGINE** - Origine géographique / Indigénat – Plante exotique envahissante (cf liste du Code de conduite professionnel « Plantes envahissantes » de VALHOR : <https://www.codeplantesenvahissantes.fr/plantes-concernees/>) - Attractivité pour les pollinisateurs (Cf. liste de 200 plantes nectarifères et pollinifères de VALHOR : <https://www.valhor.fr/actualites/liste-de-plante-melliferes>) - Plante compagne/de services
- **Catégorie 7 - LES UTILISATIONS ET USAGES COURANTS** - alignement - haies ; massif ; isolé - couvre-sol - bordures ; rocailles - fixation de berges ou talus ou dunes ; bassin - PPAM (dont aromatiques) ; Comestibles - fleurs coupées fraîches ; fleurs séchées - orangerie ou véranda - d'intérieur ; terrarium – topiaires – biomasse - phytoépuration - jardinières ; bacs et potées ; suspensions

#### Nombre échantillons concernés :

Les candidats devront détailler trois caractéristiques du végétal (choisies par les organisateurs) à reconnaître pour un nombre précis d'échantillons de végétaux pour chaque niveau, afin d'avoir le point correspondant :

- 10 échantillons pour le niveau 4
- 15 échantillons pour le niveau 5